ASSOCIATION
LES JOYEUX MIRAUDS

8 RUE FLANDRES DUNKERQUE 1940
APPT. 2503
28300 MAINVILLIERS
Tel : 06 12 90 31 05
Courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com
Site web : www.lesjoyeuxmirauds.fr
Page Facebook : https://www.facebook.com/lesjoyeuxmirauds/

Mainvilliers, le 25 septembre 2025

Mesdames, Messieurs, Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

L'Association les Joyeux Mirauds a le plaisir de vous proposer son traditionnel mini-séjour autour du réveillon de la Saint-Sylvestre qui se déroulera du 29 décembre 2025 au 1er janvier 2026.
Vous passerez le cap de cette nouvelle année dans la ville de Donville-les-Bains située à proximité de Granville dans le département de la Manche en Normandie.

Cette petite localité située face à l'archipel des îles Chausey, Donville-les-Bains est une commune classée station balnéaire depuis 1962, mais en fait, sa dénomination date de 1907. La diversité constitue un des charmes les plus caractéristiques de cette ville. Limitée à l'ouest par la mer; à l'est, par la rivière Le Boscq, elle est partagée en deux parties quasiment égales par la route de Coutances.

Sans doute, dans des temps anciens, un monastère a existé à Donville près de l'actuelle église Saint Clair. La découverte de vestiges en a persuadé les historiens. Une descendante de Guillaume Longue Epée, 2ème duc de Normandie : **Jeanne**, fût dame de Donville, de Granville et de St Pair.

Au XIIIème siècle, les dames blanches de l'abbaye de Mortain furent propriétaires de l'église de Donville et de sept pêcheries. En 1793, les donvillais eurent à faire face aux réquisitions de matériel, de chevaux et de vivres des vendéens qui assiégèrent Granville.

Durant cette escapade hivernale, un programme varié concocté par Jean-Claude Calif qui sera le responsable, vous permettra de découvrir cette belle région de la Normandie.

Vous serez hébergés à l'Hôtel de la Baie Prévithal 4 étoiles, situé 6 route de l'Ermitage 50350 DONVILLE-LES-BAINS, téléphone 02 33 90 31 10. Cet établissement de thalassothérapie situé en bord de mer, dispose de chambres doubles ou twin et confortables, équipées de tout le nécessaire sanitaires y compris peignoir et serviettes de bain pour se rendre dans l'espace aquatique qui est accessible à tous les résidants de l'hôtel.

Cet espace marin composé d'ateliers divers est ouvert de 9 heures 30 à 21 heures 30. Les bonnets de bain et claquettes sont obligatoires et le short de bain est interdit. Vous avez également la possibilité d'accéder à la salle de sports qui est en libre accès.

Par ailleurs, vous trouverez une boutique de produits de soins et de beauté ainsi que de nombreux espaces de massage et autres soins de thalasso. Si vous souhaitez bénéficier de ces prestations « à votre charge » qui devront être réserver avant le 15 novembre 2025, auprès de Marine LOUET exclusivement à l'adresse : m.louet@previthal.com. Le détail des prestations peut être consulté sur le site : www.previthal.com

Tous les repas seront servis à l'assiette, au restaurant de l'établissement, à proximité du bar avec vue sur mer sauf le petit-déjeuner présenté sous la forme d'un buffet sur lequel vous trouverez des saveurs régionales préparées avec des ingrédients de saison. Seront inclus dans tous les repas de votre séjour, un quart de vin et ou de l'eau minérale / eau gazeuse ou jus de fruits ou soda et café ou thé. Pour votre information, la soirée du réveillon aura lieu au même endroit avec un orchestre qui va égayer ce moment festif.

Programme de ce long week-end de fin d'année

LUNDI 29 DÉCEMBRE 2025 :

Nous vous donnons rendez-vous à l'accueil ACCÈS PLUS de la gare SNCF de Granville avant 18 heures et ensuite, une navette vous conduira directement à l'Hôtel de la Baie Prévithal à Donville-les-Bains.

Après la remise de votre clef et une installation dans votre chambre, un dîner bien mérité vous sera servi dans le restaurant de l'établissement. L'occasion sera propice de faire un tour de table afin que vous puissiez vous présenter et votre responsable vous communiquera les diverses informations utiles pour le bon déroulement de ce moment de retrouvaille.

MARDI 30 DÉCEMBRE 2025

Après le petit déjeuner, vous avez rendez-vous avec un guide conférencier pour faire une ballade pédestre au bord de la mer. Durant cette promenade matinale, vous découvrirez la faune et la flore marine de cette grande baie de Granville. . Le midi, vous déjeunerez au restaurant. L'après-midi, vous visiterez l'abbaye de la Lucerne et en fin de journée retour à l'hôtel.

MERCREDI31 DÉCEMBRE 2025

Durant toute la matinée, vous pourrez visiter le château de Canteloup situé à Bréhal avec un guide conférencier. Vous aurez également la possibilité de terminer la découverte de cet édifice en déambulant dans le musée du cidre de ce domaine et bien entendu par une dégustation de ce breuvage normand. Le midi, vous prendrez le repas au restaurant de l'hôtel de la Baie Prévithal.

L'après-midi, pour ceux et celles qui ont souhaités avoir des soins divers réservés au préalable, vous pourrez bénéficier de vos prestations selon le planning défini en amont avec les services de soins. Si vous n'envisagez pas d'en profiter, vous avez la possibilité d'accéder librement aux différents ateliers, espace aquatique ainsi qu'à la piscine chauffée.

Après ces moments de détente, il sera temps de vous mettre Messieurs sur votre 31 et pour vous Mesdames, de vous orner de vos plus beaux atours à l'occasion de cette soirée festive. Vous passerez le cap de la nouvelle année au restaurant de l'hôtel ce qui vous permettra de monter vous coucher lorsque vous le souhaiterez. Et avant de souhaiter la bienvenue à l'année 2026, un apéritif à 20H30 suivi d'un fastueux dîner qui sera servi et agrémenté d'une animation musicale avec un orchestre sans oublier les cotillons à minuit.

Pour terminer la soirée, si vous avez toujours le cœur festif et les jambes qui vous démangent, vous pourrez participer à l'animation dansante ! à vous de voir ! Le menu du dîner de la Saint-Sylvestre vous sera communiqué ultérieurement.

JEUDI 1er JANVIER 2026

Après votre petit déjeuner, vous prendrez la navette pour aller à la gare SNCF de Granville. Nous vous remercions de bien vouloir prévoir votre train de retour à partir de 11 Heures attente accès plus comprise et pas avant SVP.)

Votre manifestation étant officiellement terminé une fois arriver à la gare SNCF de Granville, le déjeuner du retour ne sera pas prévu et sera à votre charge. Toutefois, vous avez la possibilité de commander auprès de votre responsable de séjour un panier repas, fourni par l'hôtel dont le prix vous sera communiqué ultérieurement. Attention, cette commande sera à passer avant la fin de votre mini-séjour. Vous avez bien entendu également la possibilité d'acheter à manger à bord de votre train si ce dernier est équipé d'un wagon-bar !

Sachez que ce programme est susceptible de subir de légères modifications selon les conditions climatiques, disponibilités des prestataires et autres circonstances indépendantes de la volonté de l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, les prestations seront remplacées par d'autres de niveau ou d'intérêt égal.

Pour cette manifestation, si le nombre de vacanciers déficients visuels ou d'accompagnateurs « encadrants » valides est insuffisant, l'Association Les Joyeux Mirauds se donne le droit de l'annuler sans préavis à compter de la date de clôture des inscriptions. L'ensemble des participants en sera immédiatement informé et remboursé selon les conditions de vente ou particulières des prestataires.

TARIFS

Le tarif de cette escapade à Donville-les-Bains est de :
850,00 € pour les personnes non et malvoyantes ;

En échange de la vigilance et de l'implication pour guider les personnes déficientes visuelles dont les accompagnateurs devront faire preuve durant cette manifestation, une participation de 490,00 € leur sera demandée ;

Pour les personnes qui désirent une chambre individuelle, le tarif est de 216,00€

Pour les personnes résidant dans la région, des tarifs seront appliqués en fonction des activités choisies.

Ce tarif comprend :

- L'hébergement en pension complète ;
- Les déjeuners / dîner et la soirée dansante du réveillon de la Saint-Sylvestre ;
- Le supplément boissons pour tous les repas : (un quart de vin et ou de l'eau minérale / eau gazeuse ou jus de fruits ou soda et café ou thé) ;
- Les activités prévues au programme ;
- Les transports.

Ce tarif ne comprend pas :

- Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile à la gare SNCF de Granville quel qu'il soit ;
- Le panier repas pour le déjeuner du 1er janvier 2026 ;
- Les dépenses personnelles telles que les consommations supplémentaires dans les divers bars et restaurants ;
- Les communications téléphoniques passées de la chambre de l'hôtel ;
- Les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus.

Inscription

Pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 1er décembre 2025. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse :
https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/ et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre séjour, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois.

Compte tenu de l'envoi tardif de cette circulaire, Le solde doit être impérativement réglé avant le 20 décembre 2024 au plus tard.

Nouveau, vous pouvez régler vos vacances par carte bancaire via la plateforme HeloAsso en cliquant sur le lien suivant :
https://www.helloasso.com/associations/association-les-joyeux-mirauds/paiements/reveillon-donville-les-bains-2025-2026
Ou en flashant ce QRCode :

Si un acompte était perçu ou reçut sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit durant deux semaines et les paiements conservés mais non encaissés jusqu'à ce que son inscription soit finalisée. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués.

Si vous ne souhaitez pas la solution du paiement par carte bancaire, nous vous recommandons vivement d'effectuer un virement dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande. Pour des questions d'accessibilité nous concernant, ces modes de paiements sont à privilégier. (Les chèques ne sont plus acceptés.) Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation valable pour 2026 d'un montant minimum de 30,00€ afin de participer à cette

manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez la rubrique ADHÉSION du formulaire d'inscription décrit ci-dessus.

Pour verser votre adhésion 2026, nous vous recommandons fortement le paiement par carte bancaire en suivant ce lien :
https://www.helloasso.com/associations/association-les-joyeux-mirauds/adhesions/adhesion-ljm

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Échéancier d'annulation pour les personnes déficientes visuelles et accompagnateurs :

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle.

Chaque participant doit obligatoirement être totalement autonome en ce qui concerne l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Ce qui veut dire qu'il doit savoir pourvoir à son hygiène corporelle, savoir s'habiller, savoir se coucher, se lever, manger proprement, savoir gérer ses denrées alimentaires une fois servies, savoir prendre un traitement médical, gérer son argent de poche et le tout, totalement seul car l'Association n'a pas le personnel médico-social professionnel approprié pour lui apporter un encadrement spécifique. Aussi, chacun doit être en capacité physique de participer à toutes les activités proposées. En revanche, le rôle de l'Association est de pourvoir à l'autonomie de chaque participant en situation d'handicap visuel pour tous ses déplacements que ce soit lors des activités organisées par l'Association ou dans les lieux de villégiature et de lui apporter l'aide nécessaire pour favoriser son orientation.

Nota : Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la langue des signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaire de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient aux instances dirigeantes de l'Association de les accepter ou non après un entretien préalable.

Aussi, nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins d'un moi avant le commencement du séjour attestant de votre bonne santé, de votre aptitude à vivre en collectivité, à participer aux activités touristiques en plein air, à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladies virales par exemple….

Nota : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, nous vous préconisons de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti-diarrhées, anti-vomissements, désinfectants, pansements, ETC. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être totalement autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas

en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Pour pouvoir organiser au mieux nos activités et pour vous assurer un niveau de sécurité et de confort optimal durant tous vos déplacements, ne perdez pas à l'esprit que nous avons besoin de personnes valides. Merci à tous de contribuer activement à la recherche de personnes sympas pour vous accompagner et surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellentes vacances avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, car il vous faut bien savoir que si vous n'avez pas d'accompagnateurs pour ces vacances, cette manifestation ne pourra avoir lieu ! Cette tâche est bien l'affaire de tous les adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, l'altruisme, l'esprit d'initiative et la bonne humeur sont les qualités requises. Par ailleurs, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, Il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel. Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train étant relativement coûteux pour certain de nos actuels ou futurs accompagnateurs, il est plus agréable et surtout utile pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Si le billet guide n'est pas utilisé, vous pouvez être remboursés sans aucune retenue financière de la SNCF. Dans ce cas, les organisateurs des manifestations vous avertissent quelques jours auparavant de manière à ce que vous puissiez effectuer cette démarche. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation pourra être pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds.

Merci de bien vouloir étiqueter très lisiblement tous vos bagages avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout pour que nous puissions réagir rapidement au cas où l'impensable venait à se produire avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes.
Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Nota : Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous aux accueils PMR des gares SNCF / aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences. Aussi, merci de veiller à ce que votre chien-guide d'aveugle soit bien couvert par votre assurance responsabilité civile quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer.

Les adhérents de l'Association se doivent d'être vigilants en respectant la plus grande discrétion lors de leurs échanges de souvenirs audio-visuels, informations ou en cas de publications sur les réseaux sociaux. Il est fortement recommandé de masquer les adresses courriels voire autres informations personnelles lors des diverses correspondances.
Soyez certains que l'Association s'applique à préserver la vie privée de ses adhérents et met un point d'honneur à ne jamais communiquer à quiconque sans votre autorisation les fichiers multimédias et autres informations confidentielles en sa possession.

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions ou informations que vous souhaiteriez nous communiquer par téléphone au 06 12 90 31 05, par courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com et toujours notre site internet : https://lesjoyeuxmirauds.fr

Nous vous attendons nombreux dans la joie et la bonne humeur pour festoyer et souhaiter la bienvenue à l'année 2026 avec Les Joyeux Mirauds !

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds
Anne, Jean-Charles, Jean-Claude et Pascal

L'objectif de l'association LES JOYEUX MIRAUDS est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage. Toutefois, il convient d'être totalement autonome dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités proposées car l'association ne dispose pas de professionnel de santé pour les encadrer.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. : IDF-2021-03-31-00005 portant agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées ».

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.